

Période de versement des salaires

Les employés doivent être payés intégralement au moins tous les 16 jours. Ils doivent être informés de toute baisse de salaire au minimum un jour avant le changement.

Versement des salaires

Les employés qui démissionnent de leur travail doivent être payés intégralement le jour de paie suivant ou dans un délai de deux semaines. Un tel versement peut également comprendre le paiement d'indemnités de congé accumulées et/ou de congés payés acquis, si établi par la politique ou la pratique de l'entreprise.

Accord injuste

Les employeurs ne peuvent exiger d'un employé qu'il rembourse des pertes, telles que des articles brisés, des chèques sans provision, des factures impayées, ni ne peuvent exiger le paiement de frais pour des uniformes spéciaux ou des outils de travail.

Temps de pause

La majorité des employés doivent avoir droit à un temps de pause, rémunéré ou non, de 30 minutes, après 6 heures de travail.

Les mères allaitantes doivent pouvoir bénéficier d'un temps de pause non rémunéré ou être autorisées à utiliser le temps de pause rémunéré ou la pause-repas rémunérée pour tirer leur lait. L'employeur doit faire des efforts raisonnables pour fournir une pièce ou un lieu propre, autre que les toilettes, où la mère peut tirer son lait.

Congé familial ou congé maladie

Un employé qui a travaillé pendant les 12 derniers mois dans une entreprise

